



**Conseil
Municipal
du
19/11/2018**

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 12/11/2018

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
29**

Déposée le
/ / 2018
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le :
20/11/2018
A la porte de la Mairie

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE DIX-NEUF NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Nathalie BAGUET, Michel BOURGEOIS,
Bruno MICHEL, Pierre-Edouard MILLOT, Jean-Pierre POUGET,
André ROYER, Marie-Thérèse VINCENT

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS** :

Florimond BAUGEY
Christelle BOHN
Mariam WAI

Pouvoir donné à :

Bruno MICHEL
Michel BOURGEOIS

Répertoire électoral unique

Rapport du Maire :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'y aura plus de commission de révision des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019, mais seulement une commission de contrôle. Celle-ci sera chargée de statuer sur les recours, mais aussi de vérifier la régularité des listes. Cette commission sera composée :

- D'un conseiller municipal
- Du délégué du TGI
- Du délégué de la Préfecture

Mme Nathalie BAGUET propose sa candidature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la candidature de Mme BAGUET Nathalie qui sera proposée à la Préfecture

Décision

Vote : 9 : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
070-217005594-20181119-201829-
DE
Date de réception préfecture : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

BAGUET Nathalie	Bruno MICHEL (pouvoir de BAUGEY Florimond)
BOURGEOIS Michel (pouvoir de BOHN Christelle)	BOURGEOIS Michel
MILLOT Pierre-Edouard	POUGET Jean-Pierre
ROYER André	VINCENT Marie-Thérèse



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.